

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CUNVENZIONE D'UGETTIVI È DI MEZI 2020 DI A
PIATTAFORMA SVoD ALLINDÌ (PRUGRAMMA 4423
CULTURA FUNZIUNAMENTU)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020 DE LA
PLATEFORME SVoD ALLINDÌ (PROGRAMME 4423
CULTURE FONCTIONNEMENT)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'accompagnement financier de la SAS (société par actions simplifiée) ALLINDÌ dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020 dans le cadre du lancement et du développement d'une plateforme SVoD (Vidéo à la demande en accès illimité) autour de la création audiovisuelle et cinématographique corse et méditerranéenne.

Dans ce cadre, la SAS ALLINDÌ a déposé le 2 octobre 2019 une demande d'aide financière auprès de la Collectivité de Corse.

La SAS ALLINDÌ est une société enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Aiacciu le 15 mars 2017. Elle a son siège social au 6, rue Hyacinthe Campiglia à AIACCIU. Son président est Monsieur Jérôme BOUDA.

1. PREAMBULE

La Collectivité de Corse s'est dotée, depuis la loi de 2002, d'une politique volontariste de développement en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. Son intervention s'est portée sur le soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle ; et différents dispositifs d'aides à la diffusion, l'éducation à l'image, la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Cette politique a permis une structuration de la filière dès le début des années 2000 avec l'émergence de sociétés de production.

La Corse compte ainsi aujourd'hui près d'une quarantaine de producteurs, proposant une création de qualité dans les genres du documentaire, de la fiction audiovisuelle et cinématographique. Cette production importante représente un corpus patrimonial considérable à ce jour avec plus de six cents documentaires, une centaine de courts métrages, une quarantaine de longs métrages, une douzaine de séries de fictions audiovisuelles, sans compter les nombreuses émissions et magazines produits par des sociétés insulaires ou développés par France 3 Corse ViaStella et les films issus du travail des étudiants dans le cadre des filières de formations cinéma de l'île.

La Collectivité de Corse a également mené une politique volontariste en faveur de la diffusion avec l'accompagnement de la création et du fonctionnement dans le cadre de convention d'objectifs et de moyens des deux chaînes de l'île qui ont permis d'élargir cette offre.

Ainsi en 2006, la création de la chaîne locale Télé Paese a ouvert une nouvelle

fenêtre de diffusion à des programmes dits « de proximité », et en 2007, la création de la chaîne régionale de plein exercice Via Stella - France 3 Corse rattachée à France Télévisions avec le soutien de l'ex Collectivité Territoriale de Corse a permis avec 20 heures de programmes journaliers diffusés au plan local (TNT) et national (satellite, câble et ADSL) d'offrir une vitrine à la création corse et méditerranéenne.

En sus des deux chaînes de télévision soutenues par la Collectivité de Corse, la diffusion de ce patrimoine régional est également valorisée au travers de la programmation des nombreux festivals insulaires et par le biais de la Cinémathèque de Corse conserve et diffuse ce patrimoine.

En 2017, l'adoption par l'Assemblée de Corse, d'un nouveau cadre pour l'action culturelle (délibération n° 17/284 AC du 21 septembre 2017) et d'un nouveau règlement des aides (délibération n° 18/114 AC du 27 avril 2018) a permis de réaffirmer le rôle chef de file de la Collectivité de Corse en termes de politique culturelle et patrimoniale et ses missions transversales en font un des piliers du développement durable pour construire une politique territoriale.

Ce nouveau cadre s'est appuyé sur une démarche novatrice proposée par le Conseil Exécutif, la concertation entre tous les acteurs, collectivités locales et structures privées. Ainsi, l'ensemble des acteurs culturels insulaires, publics et privés ont ainsi été invités à dresser un bilan et à réfléchir à des solutions adaptées aux réalités culturelles d'aujourd'hui dans le cadre des « Attelli di a Cultura » initiés en novembre et décembre 2016.

Lors de ces « Attelli di a cultura », les participants (producteurs, réalisateurs-auteurs, responsables des formations cinéma de l'Université...) ont préconisé des pistes afin de favoriser l'émergence et la diversité de la création d'initiative régionale et la diffusion de ces œuvres.

Il a été souligné que la majorité des films produits ne sont plus accessibles au public après leur diffusion sur les chaînes de télévision, leur projection dans les salles ou dans le cadre de festivals même si la Cinémathèque en propose une petite sélection à la demande dans le cadre de son catalogue d'itinérance.

Fort de ce constat, l'une des préconisations des « Attelli di a Cultura » a été de favoriser l'accompagnement de la création d'une plateforme VAD qui permettrait la valorisation par un travail d'éditorialisation et la diffusion au plus grand nombre de ces œuvres et l'émergence d'une création de contenus pour le web.

La nécessité d'une telle plateforme a donc été actée dans le cadre du passage consacré à l'audiovisuel et au cinéma de l'axe C du nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité territoriale de Corse approuvée par la délibération n° 17/284 AC en date du 21 septembre 2017 intitulée :

« FÀ VEDE È FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCU, IN OGNI TERRITORIU È ALDILÀ »

« Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, il s'agira d'accompagner la mutation des moyens de diffusion audiovisuels dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens globalisé ouvert aux diffuseurs actuellement existants autour d'axes privilégiant la création insulaire que cela soit dans le genre documentaire ou de la

fiction avec une incitation à la production en langue corse ».

« Par ailleurs, la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique pourra être renforcée au travers du soutien à la création d'une plateforme VoD ».

La nécessité de la création d'une plateforme SVoD dédiée à la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique corse avait déjà été évoquée lors des deux précédentes mandatures.

Les coûts et la lourdeur de la mise en œuvre technique d'un tel projet dans le contexte de l'époque en avaient reporté la réalisation.

2. BASE JURIDIQUE

Cette demande repose d'un point de vue juridique sur le règlement de la Commission européenne n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général qui stipule que l'ensemble des aides accordées au titre de ce régime ne peut dépasser 500 000 € sur trois exercices fiscaux consécutifs.

L'aide à ce type de projet n'a pas été acté dans le nouveau règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2018.

Il a en effet été considéré qu'il conviendrait de l'intégrer à une réflexion globale des contrats d'objectifs et de moyens des diffuseurs télévisuels (Via Télé Paese et Via Stella) pouvant déboucher sur un nouveau dispositif d'aide qui serait intégré au règlement dans un second temps.

3. CONTEXTE ECONOMIQUE

La vidéo à la demande s'est développée depuis le début des années 2000 à la suite de l'explosion des accès à très haut débit proposés aux particuliers. Il s'agit d'une évolution logique des technologies de télédiffusion plus souple pour les téléspectateurs, qui s'affranchissent des horaires de diffusion. À l'aide d'un décodeur numérique ou d'un ordinateur, l'utilisateur peut commander des films ou des émissions de télévision qui sont stockés sur des serveurs. L'utilisateur dispose d'un temps de location prédéterminé pour le film ou l'émission qu'il a commandé et à l'aide de sa télécommande, il dispose des mêmes fonctions qu'un magnétoscope, notamment la pause, l'avance ou le recul rapide. Ces contenus sont généralement payants, facturés à l'unité ou par le biais de forfaits.

La SVoD (Subscription Video On Demand) est un mode d'accès de la VoD qui s'est considérablement développé ces dernières années.

Il s'agit d'une formule basée sur l'abonnement à un pack de vidéos renouvelées entièrement ou en partie sur une période donnée. Cette formule est notamment intéressante pour disposer d'un volume important d'heures de programmes à moindre coût. Les principaux acteurs de la VoD sont les fournisseurs d'accès internet, les chaînes de télévision, les web-marchands de produits culturels, les plates-formes indépendantes ou institutionnelles.

Ce modèle en expansion est en train de devenir un standard et sera majoritaire à brève échéance, remplaçant ainsi la télévision linéaire et la location physique de films.

La France était, en 2018, le 3^{ème} marché européen pour la SVoD derrière le Royaume Uni et l'Allemagne. Selon une étude du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) le marché en France de la vidéo à la demande, est passé de 230,5 millions d'euros en 2016 à plus de 1 milliard d'euros en 2019 dont 813,3 millions d'euros pour la SVoD.

En France, en 2019, 40,19 % (35,7 % en 2016) des internautes interrogés déclarent avoir déjà payé pour visionner un programme en VoD et 58 % des utilisateurs de VoD déclarent avoir utilisé les services du leader du marché Netflix en 2019.

La Vidéo à la Demande se consomme essentiellement sur la télévision (62 %), l'ordinateur (21 %), la tablette (9 %), et le téléphone (7 %). Son utilisation est une pratique de plus en plus fréquente notamment dans la tranche des 15 à 34 ans avec + de 50% d'utilisateurs en 2019.

Ainsi en France, on dénombre en 2017 65 services actifs de SVoD (étude CSA). Ces services de SVoD présentent des positionnements différents.

Ils peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

- d'une part, les services généralistes cherchant à toucher un public large, tels que Netflix, Amazon Prime Video, Canalplay dont les catalogues sont constitués de programmes variés, intégrant des films, des séries, des documentaires, des programmes jeunesse, du spectacle vivant, etc. ;

- d'autre part, les services spécialisés visant des segments de marchés plus restreints à l'image de Filmo TV (cinéma), Tènk (documentaire), Studio+ (séries courtes pour terminaux mobiles), TFOU Max (contenus pour enfants) ou les services dont le catalogue est dédié aux programmes issus d'une aire culturelle ou géographique particulière tels qu'ADN (mangas japonais).

En résumé les plateformes SVoD ont réellement dynamisé le marché avec ses leaders généralistes comme Netflix, Orange et Amazon.

Le marché des plateformes thématiques montre également une bonne progression et des petits services SVoD de niches comme Tènk tendent à se développer. Lancé en août 2016 autour du documentaire d'auteur, Tènk a dépassé en 2020 son objectif des 10 000 abonnés.

4. POSITIONNEMENT et DESCRIPTION DU PROJET

La plateforme ALLINDI propose une offre de contenus à forte identité thématique autour de « l'imaginaire de la Corse en illimité » dans toutes ses dimensions : historiques, écologiques, culturelles, fictions, géographiques, musicales, humoristiques, patrimoniales...

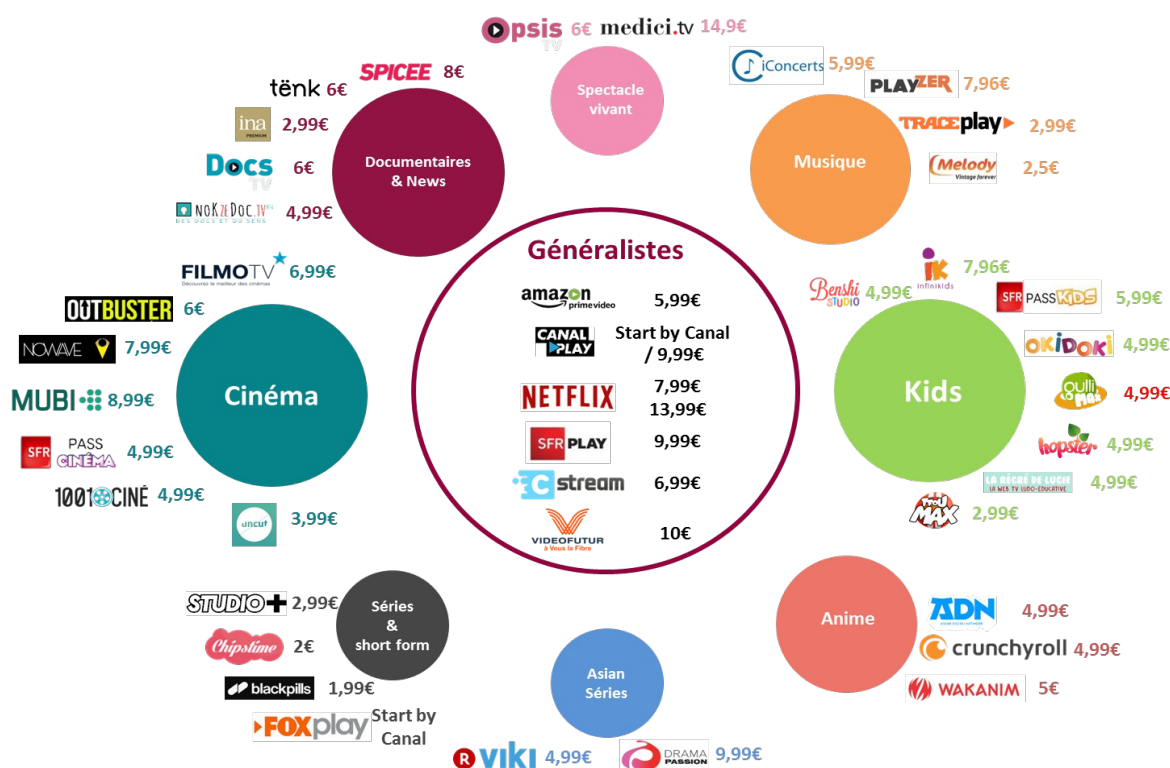
La création audiovisuelle et cinématographique insulaire, fruit de la politique

volontariste de la Collectivité de Corse, représente environ 1 000 heures de programmes potentiels (documentaires, courts métrages, longs métrages, fictions audiovisuelles) et constitue un vrai vivier en termes de catalogue.

Toutefois, si cette opportunité théorique s'appuie sur un réel besoin de valorisation de ce patrimoine audiovisuel et cinématographique existant et sur la probabilité d'une attractivité forte du public corse sur les œuvres audiovisuelles et cinématographiques insulaires, ce projet s'inscrit dans une démarche d'industrie culturelle nécessitant l'élaboration d'un modèle économique autour d'une stratégie cohérente avec les attentes des clients potentiels, la position sur le marché, la capacité à innover vis-à-vis de la concurrence et enfin le choix de partenaires stratégiques.

Une étude de marché a été réalisée en ce sens par le cabinet NPA Conseil (cf. annexe).

Ensemble des services de SVoD disponibles en France par thématique



La plateforme SVoD (Vidéo à la demande par abonnement) ALLINDÌ, dédié à l'aire culturelle corse se positionne ainsi dans le marché des plateformes de niche.

Le tarif mensuel de l'abonnement est fixé à 4 €/mois soit un positionnement légèrement inférieur à la fourchette des tarifs pratiqués par la plupart des opérateurs proposant ce type d'offres de niches dans le cadre de plateformes SVoD thématiques, comme par exemple :

- Plateforme TENK (offre de documentaires d'auteurs) : 6 €/mois
- MUBI (offre de films de cinéphilie) : 5,99 €/mois



Il n'existe pas à cette heure de services spécialisés dans une cible régionale en France métropolitaine et encore moins de services ciblant spécifiquement le public corse ou méditerranéen.

Ce constat est à l'avantage du service ALLINDÌ qui se positionne sur une niche encore inoccupée et pourra même y bénéficier d'un avantage de primo-entrant. D'autres régions comme la Bretagne et certaines îles (Réunion, Guadeloupe, Martinique) sont en train de développer un projet similaire et s'intéressent à l'expérience corse.

La plateforme repose sur une interface graphique développée par l'équipe porteuse du projet assistée de l'agence web CCD-Agency. La technologie (back-office, lecteur vidéo, bases de données, boutique en ligne, internationalisation) est confiée à une start-up spécialisée en VAD, OKAST TV. En effet les capacités technologiques du service ALLINDÌ doivent permettre le visionnage de plusieurs centaines de vidéos par plusieurs milliers d'utilisateurs simultanés.



5. L'OFFRE DE CONTENUS ET LES PARTENARIATS

5.1 Composition de l'offre

L'offre sera constituée des documentaires, captations, courts métrages, longs métrages, fictions audiovisuelles produits dans le contexte insulaire, de la valorisation de fonds disponibles à la Cinémathèque de Corse (patrimoine ou fonds amateurs) dans le cadre d'un partenariat, d'œuvres réalisées dans le cadre de formations (IUT de Corse, Ateliers Varan...), de fonds ethnologiques comme la collection « Parolle d'Eri », éditée par le Parc naturel régional de la Corse.

ALLINDÌ se propose également de reprendre sur sa plateforme la programmation de festivals cinématographiques insulaires partenaires, comme Corsica Doc ou le Festival de Lama, durant un temps limité après l'édition du festival, afin de permettre

une meilleure exposition de cette programmation.

5.2 Politique d'éditorialisation

Le projet de la plateforme s'inscrit dans une politique d'éditorialisation de ses contenus qui apporte une vraie plus-value à la proposition. La plateforme est bilingue en français et en corse.

Pour chaque œuvre qui sera présentée sur ALLINDÌ, la fiche film contient plusieurs informations : le titre, un résumé de l'œuvre, le réalisateur, le nom des acteurs pour les œuvres de fiction, le nom des personnages et invités pour le documentaire et le magazine, le nom du compositeur de la bande originale, l'identification des sociétés de productions de chaque œuvre et l'année de production. Enfin une série de mots clés résumant l'œuvre, ses enjeux et ses thématiques permet un référencement interne efficace dans le moteur de recherche de la plateforme.

Au fur et à mesure de l'éditorialisation de la plateforme, pour chaque œuvre du catalogue, des contenus originaux sont proposés aux abonnés. Ainsi, seront accessibles aux usagers des interviews des réalisateurs acteurs et producteurs et de certains membres de l'équipe, des interviews de spécialistes pour la thématique choisie, des bonus sous forme de storyboards, making-off, des vidéos (scènes coupés, bêtisiers etc...), des photographies de tournages ou de plateau et, sous forme de documents numériques, des scénarios, des story-boards et découpages techniques.

5.3 Classement de l'offre

Ces éléments internes nécessitent une organisation raisonnée permettant une mise en avant de chaque œuvre. Sur la plateforme ALLINDÌ, Le contenu de l'offre est classé en 8 catégories organisées par genres. Dès la page d'accueil, ALLINDÌ propose une sélection d'œuvres attractives pour chacune de ces catégories. Cette valorisation des contenus permet de solliciter la curiosité de l'abonné et d'explorer dans un second temps l'ensemble du catalogue.

Les catégories proposées sont les suivantes :

- **Tema**
- **Casa di Lume**
- **Azimut**
- **Focus**
- **Documentaires**
- **Fictions**
- **Patrimoine**
- **Séries**
- **Jeunesse**

La catégorie « **Tema** » propose toutes les 6 semaines, de regrouper des éléments de son catalogue autour d'une thématique forte, mise en avant sur la page d'accueil de la plateforme. Ce « Tema » est présenté par des spécialistes et personnalités dans une interview originale.

Les premiers thèmes retenus sont :

- Sbandati
- U Grupp
- Populi di i mari
- Storie di donne
- Santu ballò
- Supranita dumani ?

La catégorie « **A Casa di Lume** » propose une sélection des archives de la cinémathèque de Corse autour d'une thématique.

La catégorie « **Azimut** » regroupe une série de films (tous genres et types confondus), provenant d'autres territoires avec dans un premier temps des films provenant des territoires de l'Italie du Sud (Sardaigne, Sicile, Calabre, Pouilles), la Ligurie, le golfe du Lion, la Catalogne etc..., des œuvres indépendantes de territoires « proches » susceptibles d'apporter une valeur culturelle ajoutée aux abonnés et à leurs attentes.

Parallèlement à l'éditorialisation interne à la plateforme et destinée aux abonnés, les newsletters Allindi offriront une stratégie à la fois interne et externe. ALLINDÌ souhaite s'appuyer sur une stratégie de communication externe via son blog www.allindi.com/blog et les réseaux sociaux (Facebook, Google+, Twitter), permettant à la fois un référencement naturel auprès des moteurs de recherches, mais aussi d'entretenir le lien avec tous les publics (abonnés ou non).

5.4 Partenariats

La plateforme ALLINDÌ a noué de nombreux contacts avec les acteurs de l'île mais aussi de Méditerranée autour de l'élaboration de partenariats.

- **Partenariat avec la Cinémathèque de Corse « Casa di Lume »** à travers des projets de valorisation de films patrimoniaux et d'archives amateurs de l'île confiés à la Cinémathèque avec, par exemple, la création de documentaires d'archives autour de thématiques ou d'époques données.
- **Partenariat avec France 3 Corse Via Stella et ViaTéléPaese** dans le cadre de négociation pour la reprise de certaines productions internes comme la collection « Ghjente » en langue corse.
- **Partenariat avec les ateliers de formation de l'île et l'Université de Corse** (Filières cinéma de l'IUT de Corse) pour la valorisation des films étudiants.
- **Partenariat avec les festivals insulaires** dans le cadre de la reprise sur la plateforme de la programmation de festivals cinématographiques insulaires partenaires, comme Corsica Doc (reprise de la compétition des premiers documentaires) ou le Festival de Lama (compétition des courts métrages des îles méditerranéennes), durant un temps limité après l'édition du festival, afin de permettre une meilleure exposition de cette programmation.
- **Partenariat avec les cinémas insulaires** pour organiser ponctuellement avec ces espaces de diffusion des « soirées ALLINDÌ » dont l'enjeu serait de proposer des films en catalogue à revoir en salle avec une rencontre-débat

autour d'une thématique.

- **Partenariat avec des festivals en zone méditerranée** avec des festivals ciblés en priorité comme le Babel Film Festival (Cagliari Sardaigne, festival du film en langue minoritaire) et le Carbonia Film Festival (Carbonia Sardaigne).
- **Partenariat avec les écoles de cinéma en Méditerranée** dans le cadre de carte blanche éditoriale.

6. LA POLITIQUE AUTOUR DE LA LANGUE CORSE

La plateforme SVoD ALLINDÌ a positionné la problématique de la langue corse de manière centrale dans sa démarche.

Actuellement la plateforme est bilingue (français, corse) et l'éditorialisation des œuvres est accessible en langue française et en langue corse. ALLINDÌ a fait intégrer à Okast la langue corse en natif sur leur solution en Back Office pour l'utilisateur qui est dès lors en mesure de se retrouver disponible sur plus d'une centaine de plateformes VoD à travers le monde. L'italien, l'espagnol, et l'anglais sont également disponibles en back office et sont susceptibles d'être activés.

La plateforme SVoD ALLINDÌ a pour ambition de sous-titrer l'intégralité des films proposés en français, en langue corse et l'intégralité des films proposés en corse en langue française. Le sous-titrage est une opération coûteuse et chronophage qui a besoin d'être soutenue financièrement. Des modalités de soutien sont à l'étude avec la direction de la langue Corse de la Collectivité de Corse.

La plateforme SVoD ALLINDÌ a obtenu, pour cette éditorialisation, l'aide sélective à la diffusion en vidéo à la demande (VàD) du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) à hauteur de 15 000 €. Cette aide pour le programme d'éditorialisation, proposé au CNC par ALLINDI, est en partie dédiée au sous titrage et est susceptible d'être renouvelée au fur et à mesure de l'augmentation du catalogue. Elle peut également concerner les opérations de doublage des films dont la plateforme aurait fait l'acquisition.

Concernant les œuvres destinées à la jeunesse, la plateforme SVoD ALLINDI a pris le parti de ne mettre en ligne que les œuvres jeunesse intégralement en langue corse avec sous titrage en français.

La plateforme SVoD ALLINDÌ a noué également des contacts avec les acteurs insulaires oeuvrant autour du doublage d'œuvres en langue corse (CRDP, Intervista Prod et Fiura Mossa). La question du paiement des droits reste problématique dans l'économie actuelle de la plateforme pour l'acquisition de ces contenus qui doivent trouver les moyens de leurs financements.

7. LES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2020

Après le lancement fin 2019 d'ALLINDÌ bêta, version d'évaluation de la plateforme non commerciale, l'année 2020 est l'année du lancement commercial de la plateforme ALLINDI. Elle servira de test et d'évaluation du potentiel du projet pour l'élaboration d'une convention triennale pour les années 2021-2023.

Les 8 objectifs assignés à la SAS ALLINDÌ dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, pour cette année 2020 ont été définis comme suit :

- 1) Mettre en ligne la plateforme ALLINDÌ au cours de l'année 2020 en respectant autant que possible les objectifs en termes de progression du nombre d'abonnés définis dans le cadre de l'étude du cabinet NPA conseil (cf. annexe à la convention).
- 2) Enrichir le catalogue patrimonial de la plateforme dans le cadre de contractualisation avec les ayants-droits dans le respect de la diversité des contenus (documentaire, fiction, captation...). Objectif 2020 : 200 œuvres.
- 3) Poursuivre le travail d'éditorialisation du catalogue (encodage, numérisation et création de contenu éditorial (fiche film - fiche auteur - interview...)). Objectif 2020 : 150.
- 4) Amorcer une contractualisation de partenariat avec la Cinémathèque de Corse dans l'idée de créer des synergies d'enrichissement, d'inventaire, de catalogage, d'éditorialisation et de valorisation des collections et du fonds amateur.
- 5) Multiplier les synergies et les partenariats avec les acteurs culturels du territoire.
- 6) Nouer des liens d'entraide et de mutualisation avec les autres plateformes territoriales existantes dans le cadre de la création d'une association dédiée.
- 7) Engager des actions de réexposition de l'offre culturelle cinématographique programmées dans le cadre des festivals du territoire.
- 8) Diversifier les sources de financement de la plateforme ALLINDÌ.

8. ELEMENTS FINANCIERS 2020

Pour cette année 2020, les prévisions financières se sont basées sur les prévisions d'abonnement actés dans le cadre de l'étude de marché du cabinet NPA Conseil (en annexe de la délibération) et en tenant compte de la date prévue pour le lancement de la plateforme commerciale fixée au 1^{er} août 2020.

BUDGET PREVISIONNEL 2020 - PLATEFORME SVOD ALLINDI					
CHARGES PREVISIONNELLES		%	PRODUITS PREVISIONNELS		%
Charges de Personnel	58 000	61,11%	Recettes	7 048	7,43%
Droits et études	4 200		Ventes d'abonnements (08/2020 - 12/2020)	7 048	
Salaires	28 000				
Charges sociales patronales	16 800				
Acquisition de films	9 000				
Administration	1 900	2,00%	Subventions affectées	85 000	89,56%
Comptable	1 500		Collectivité de Corse - Convention d'Objectifs	80 000	
Conseils divers	400		CNC - PGE SMAD (oct 2020/février 2021)	5 000	
Transports / Moyens techniques	16 525	17,41%	Autres	2 857	3,01%
Transport et défraiement	4500		Prestations techniques (ALLINDI SAS)	2 857	
Moyens techniques	1500				
Frais d'hébergement plateforme SVOD	4500				
Achat petit matériel	1 200				
NAS - Serveur de stockage	2800				
Abonnement sauvegarde cloud	600				
Abonnement AVID	706				
Abonnement suite Office	720				
Promotion	7 300	7,69%			
Achat espace pub (affichage)	2 000				
Achat espace publicitaire (campagne cinéma/presse)	2 500				
Gratifications partenaires	800				
Prestation graphiste/maquettiste	2 000				
Charges de Fonctionnement	11 179	11,78%			
Electricité	1 000				
Locations immobilières	6 996				
Location et maintenance imprimante - papeterie	749				
Assurances	950				
Frais postaux courants	150				
Frais de télécommunication	985				
Services bancaires	350				
TOTAL Hors Taxes	94 905	100,00%	TOTAL Hors Taxes	94 905	

8.1 Les recettes

Les recettes publiques :

S'agissant des financements publics, la plateforme a sollicité en 2017 la Collectivité de Corse depuis sa création au travers de trois dispositifs :

- **Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) 2017**
Dispositif Pattu impiegu pour 2 CDI (1,5 ETP) : **12 800**
€
Aide au projet d'investissement entreprise : **4 255**
€
- **Collectivité de Corse 2017 :** **50 000**
€
Direction de la culture

Elle a également bénéficié en 2017 d'aides à l'emploi intermittent dans le cadre du **Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) ASP - Val de Loire / Ministère de la Culture à hauteur de 22 597 €.**

Dans le cadre de l'année 2020 le soutien demandé par la SAS ALLINDI à la Collectivité de Corse pour le fonctionnement de la plateforme SVoD éponyme est de **80 000 €** sur une dépense éligible HT de 94 905 €, soit un taux d'intervention de **84,29 %.**

La plateforme SVoD de la SAS ALLINDÌ, ayant rempli son obligation déclarative auprès du CSA, a également sollicité en 2020 le CNC à travers son aide sélective à la diffusion en vidéo à la demande (VàD) et a obtenu une aide de **15 000 €** qui marque la reconnaissance professionnelle du travail effectué par l'équipe de la SAS ALLINDI. Une part de 5 000 € de cette subvention a été affectée au travail d'éditorialisation de l'année 2020, le reste étant affecté à l'année 2021.

Recettes privées :

- Les abonnements

Le tarif mensuel de l'abonnement est fixé à 4 €/mois soit un positionnement légèrement inférieur à la fourchette des tarifs pratiqués par la plupart des opérateurs proposant ce type d'offres dans le cadre de plateformes SVoD thématiques.

Pour ses cinq mois d'exploitation en 2020, la plateforme prévoit un objectif de 640 abonnés conformément à l'étude de NPA conseil. Les recettes prévisionnelles pour les 1762 abonnements cumulés de la période représentent 7 048 €.

Par ailleurs, la plateforme prévoit des abonnements dits « institutionnels » qui demandent un investissement sur la solution technique qui n'a pas encore été effectué.

- Les prestations audiovisuelles

Enfin, la plateforme prévoit également des recettes de prestations techniques autour de la mise à disposition du matériel technique dont elle dispose. Ces recettes prévisionnelles s'élèvent à **2 857 €**.

8.2 Les charges :

La présentation des charges montre une gestion raisonnée du budget de la SAS ALLINDÌ et se décline comme suit :

- **La solution technique** (abonnement logiciels, interface graphique de l'agence web CCD-Agency et la partie technologique confiée à la start-up spécialisée en VAD OKAST TV (back-office, lecteur vidéo, bases de données, boutique en ligne, internationalisation)) représente **12 025 €** soit 12,67 % du budget.
- **L'acquisition des œuvres** mises en ligne se fait de deux façons :
 - **l'achat de droits** qui représentent pour 2020 un montant de 9 000 €, soit 9,48 % du budget.
 - **La négociation de mandats de diffusion** précisant les modalités de la contractualisation avec les ayants-droits des œuvres sur la base d'un dispositif de royalties à reverser. Par ailleurs, la plateforme reverse des droits d'auteurs pour les œuvres diffusées auprès des organismes de répartitions des droits (SACD, SCAM, SACEM etc...) afin de permettre aux auteurs la rémunération de

leurs œuvres. Ces charges seront payées dans le cadre du budget 2021.

- **Les dépenses de promotion et de publicité** de la plateforme s'élèvent à 7 300 €, soit 7,69 %.
- **Le total des salaires** et charges du CDI et des 2 intermittents travaillant actuellement sur la plateforme s'élèvent à 44 800 €, soit 47,20% du budget.
- **Les charges de consulting** prévues pour 2020 s'élèvent à 4 000 €.
- **Les charges courantes de l'entreprise** représentent 17 579 €, soit 18,52 % du budget.

9. LES PIÈCES CONSTITUTIVES DE L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Le dossier fourni à l'appui de la demande, en l'absence de règlement, comporte les pièces suivantes :

- ✓ La lettre de demande de subvention datée du 2 octobre 2019 ;
- ✓ Le programme d'activités et de développement 2020 de la plateforme ALLINDÌ ;
- ✓ L'étude de marché justifiant le modèle économique du cabinet NPA conseil ;
- ✓ L'état des négociations et/ou des accords déjà obtenus avec les ayants-droits des œuvres susceptibles d'être diffusées sur la plateforme ;
- ✓ La liste des partenariats envisagés et état des négociations ;
- ✓ Le budget prévisionnel et le plan de financement 2020 de la plateforme ;
- ✓ Les statuts et le KBIS de la SAS ALLINDÌ ;
- ✓ Le RIB de la SAS ALLINDÌ.

10. CONCLUSION

La plateforme SVoD (Vidéo à la demande en accès illimité) ALLINDÌ propose un nouvel espace d'expression, de diffusion et de conservation au service d'un paysage audiovisuel corse de plus en plus dynamique et une politique de valorisation culturelle (bilinguisme et création corse) basée sur une stratégie d'éditorialisation ambitieuse dans le cadre d'un service généraliste et accessible à tous.

Ce service SVoD proposé autour de la création audiovisuelle et cinématographique corse et méditerranéenne se positionne sur une offre qui n'existe pas à cette heure sur une cible régionale et encore moins sur une cible visant spécifiquement le public corse ou méditerranéen. Ce constat de positionnement sur une niche encore inoccupée est à l'avantage d'ALLINDÌ qui pourrait y bénéficier d'un avantage de primo-entrant dans un marché en plein essor.

Le scénario financier proposé dans le cadre de l'année 2020 montre que la plateforme ALLINDÌ a besoin d'une forte implication de la Collectivité de Corse pour son amorçage (cf. étude NPA Conseil). Ce scénario peut en revanche rapidement s'inscrire dans un modèle économique d'autofinancement comme l'a prouvé la plateforme de niche Tënk qui a trouvé son équilibre financier en 4 ans.

La subvention demandée par la SAS ALLINDÌ pour l'année 2020 dans le cadre du

soutien à la plateforme SVoD éponyme est de **80 000 €** sur une dépense éligible HT de 94 905 € (taux d'intervention 84,29 %).

Il vous est donc proposé :

- ✓ D'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens avec la SAS ALLINDÌ dans le cadre du soutien à la plateforme SVoD (Vidéo à la demande en accès illimité) éponyme tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'objectifs et de moyens 2020 avec la SAS ALLINDÌ relatif au fonctionnement de la plateforme SVoD éponyme et à conduire toutes les procédures afférentes.
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les éventuels avenants sous réserve qu'ils n'ont pas pour effet d'augmenter les engagements financiers conventionnellement prévus.
- ✓ D'attribuer une subvention d'un montant de **80 000 €**, à imputer sur le fonds « Culture - Fonctionnement 4423 », à la SAS ALLINDÌ sur la base du règlement de la Commission européenne n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.